

L'assouplissement quantitatif de la BCE

Le programme « d'assouplissement quantitatif » ou « Quantitative Easing » (QE) décidé par la Banque centrale européenne lors du Conseil des gouverneurs du 22 janvier et qui a débuté le 9 mars 2015 portera sur des titres en euros du secteur public sur le marché secondaire pour une valeur de 60 milliards d'euros par mois. Il devrait s'étaler jusqu'en septembre 2016 pour atteindre un total cumulé de plus de 1 100 milliards d'euros. Dans un document mis en ligne sur son site Internet, la BCE s'est attachée à répondre aux questions fréquentes posées sur ce programme d'achat d'actifs. A travers cette opération sans précédent pour elle, la BCE s'inscrit dans le cadre de son mandat de maintien de la stabilité des prix, étant rappelé que « La BCE recourt à une définition symétrique de l'inflation : une forte hausse des prix est aussi dangereuse pour notre économie que la déflation. Dans la période actuelle de croissance atone et de faible inflation, le seul instrument du taux d'intérêt n'a pas suffi à ramener l'inflation vers un niveau proche de 2 %. » La BCE indique que le programme « aidera également les entreprises européennes à accéder plus facilement au financement, à accroître leurs investissements, à créer des emplois et, à ce titre, soutiendra la croissance économique globale ... ». Par ailleurs, la BCE rappelle que ce programme ne contrevient pas à l'interdiction d'un financement monétaire – interdiction à la quelle elle adhère totalement – puisqu'elle n'effectue pas d'achat de titres sur le marché primaire et n'achète des obligations « qu'après la formation d'un prix de marché ».

Questions fréquentes sur les achats d'actifs : <https://www.ecb.europa.eu/home/html/faqassetpurchaseprogramme.fr.html>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 – BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 5 mars 2015 à Nicosie, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE et est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelle annoncées. M. Draghi a déclaré lors de sa conférence de presse : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire, [...] nous avons décidé de laisser les taux d'intérêt directeurs de la BCE inchangés. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, l'accent est mis désormais sur leur mise en œuvre. Dans le prolongement de nos décisions du 22 janvier 2015, nous commencerons, le 9 mars 2015, à acheter des titres en euros du secteur public sur le marché secondaire. [...] Comme nous l'avons précisé précédemment, les achats mensuels cumulés de titres des secteurs public et privé s'élèveront à 60 milliards d'euros. Ils devraient être effectués jusqu'en fin septembre 2016 et seront en tout cas réalisés jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. [...] La situation sur les marchés financiers et le coût des financements externes pour l'économie privée ont continué à se détendre, aussi à la suite de nos précédentes mesures de politique monétaire. En particulier, les conditions d'emprunt appliquées aux entreprises et aux ménages se sont considérablement améliorées. [...] Dans un environnement marqué par l'amélioration de la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs, la transmission de nos mesures à l'économie réelle se renforcera, contribuant à une nouvelle amélioration des perspectives de croissance économique et une réduction de la sous-utilisation des capacités de production. Par ce biais, nos mesures contribueront à un retour durable de l'inflation vers un niveau inférieur à, mais proche de 2% à moyen terme et conforteront l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long terme. »

Déclaration Introductive de Mario Draghi du 05/03/2015 : [https://www.banque-](https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-declaration-introductive-mars-2015.pdf)

[france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-declaration-introductive-mars-2015.pdf](https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-declaration-introductive-mars-2015.pdf)

2 - Eurostat

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,2% en janvier 2015, en baisse par rapport au taux de 11,3% de décembre 2014 et à celui de 11,8% de janvier 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis avril 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,8% en janvier 2015, en baisse par rapport au taux de 9,9% de décembre 2014 et à celui de 10,6% de janvier 2014. Eurostat estime qu'en janvier 2015, 23,815 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,059 millions dans la zone euro. Par rapport à décembre 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 156 000 dans l'UE28 et de 140 000 dans la zone euro. Comparé à janvier 2014, le chômage a baissé de 1,820 million de personnes dans l'UE28 et de 896 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en janvier 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,7%) ainsi qu'en Autriche (4,8%), et les plus élevés en Grèce (25,8% en novembre 2014) et en Espagne (23,4%).

Actualités législatives

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-243 du 2 mars 2015 relatif à la notification, par voie électronique, aux établissements de crédit, aux sociétés de financement et aux organismes gérant des régimes de protection sociale de certains actes pris en vue du recouvrement de créances de toute nature. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030308769&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

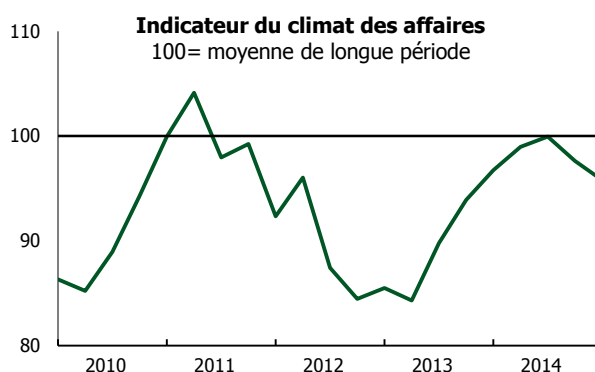
Après l'embellie, le climat des affaires s'essouffle

Au quatrième trimestre 2014, l'indicateur du climat des affaires (ICA) baisse de nouveau (-1,8 point), mais à un rythme moins marqué qu'au trimestre précédent (-2,3 points). Il s'établit désormais à 95,8 points, en dessous de sa moyenne de longue période, mais loin des points bas historiques.

Cette évolution valide l'inflexion mise en exergue le trimestre précédent (première baisse après cinq trimestres de hausse) et l'idée que l'embellie du contexte économique s'essouffle, après un probable excès d'optimisme.

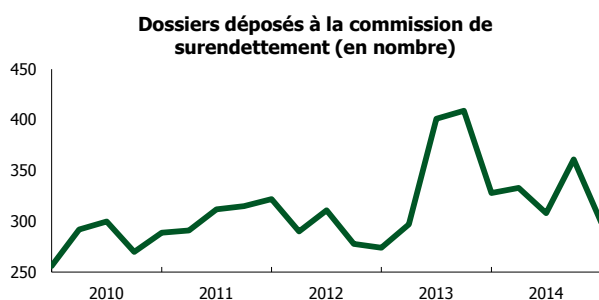
Malgré la persistance d'une certaine frilosité et d'un manque de visibilité, le contexte général est globalement favorable. La consommation des ménages est assez ferme, soutenue par la faiblesse de l'inflation. Les effets positifs de la Nouvelle route du littoral sur l'investissement deviennent davantage perceptibles.

La tendance conjoncturelle du 4^e trimestre 2014 est disponible sur [le site de l'IEDOM](#).



Source : Enquête de conjoncture IEDOM

Baisse du nombre de dossiers de surendettement au quatrième trimestre 2014



Source : IEDOM

Au quatrième trimestre 2014, le nombre de dossiers déposés devant la commission de surendettement baisse de 17,2 % rapport au troisième trimestre 2014.

Sur un an, le nombre de dossiers déposés s'inscrit en baisse de 9,3 %, après une année record en 2013 (1 435 dossiers contre 1 301 dossiers en 2014). 79 % des dossiers déposés ont été jugés recevables. La commission a ouvert une procédure de rétablissement personnel pour un quart d'entre eux.

Bonne orientation des indicateurs de vulnérabilité financière en 2014

En 2014, 21 700 personnes physiques sont interdites bancaire à La Réunion, soit un repli de 2,6 % sur un an. Le nombre d'incidents de paiement par chèque recule également de 3,1 %. Enfin, le nombre de retrait de carte bancaire baisse, lui aussi, de 13,0 %.

BRÈVES ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

			Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	Janvier 2015	129,9	0,0 %	-1,2 %
	IPC France entière		126,5	-1,0 %	-0,4 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	Décembre 2014	27 708	-2,5 %	+3,4 %
	Cumul (milliers d'euros)		304 829	-	+6,7 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (millions d'euros)	Décembre 2014	407,8	+3,0 %	+5,6 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Déc.	4 672,4	-	+4,8 %
	Exportations (millions d'euros)	Décembre 2014	38,8	+35,5 %	+24,6 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Déc.	284,4	-	-4,0 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	Janvier 2015	135 830	+0,9 %	+1,8 %

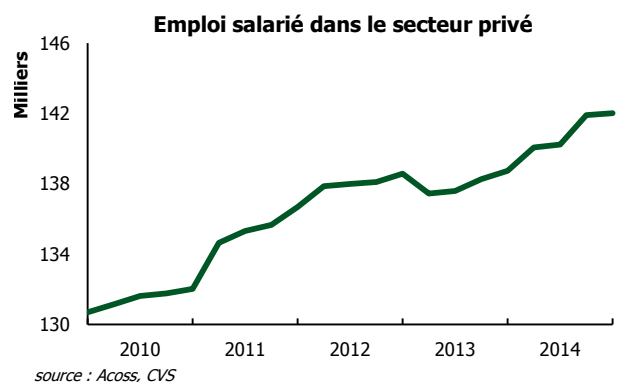
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

			Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	Janvier 2015	262 622	+7,4 %	+7,1 %
	Cumul	cumul Janv.	262 622	-	+7,1 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	4 ^e trimestre 2014	224 800	+29,5 %	-5,8 %
	Cumul	cumul Déc.	748 700	-	-8,0 %
Construction (Douanes / CERBTP / Caisse des congés payés du BTP)	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers d'euros)	Décembre 2014	22 347	-	-10,4 %
	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers de tonnes)	Décembre 2014	279,0	-	-17,1 %
	Effectifs salariés du BTP	Décembre 2014	15 474	-2,0 %	+0,7 %

Hausse de l'emploi dans le secteur privé en 2014

Selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), l'emploi dans le secteur privé augmente légèrement (+0,1 %, CVS) au quatrième trimestre 2014, après +1,2 % au troisième trimestre. Au niveau national, les effectifs diminuent de 0,1 %.

Sur un an, Les effectifs salariés progressent de 2,4 % en 2014 contre +0,1 % en 2013. La masse salariale dans l'île est également bien orientée, avec une hausse de 4,6 % (contre +1,2 % en France entière).



Signature de l'accord annuel de modération des prix pour 2015

Dominique SORAIN, préfet de la région Réunion, a présenté le 20 février 2015 le bilan du Bouclier Qualité-Prix pour l'année 2014 et la nouvelle liste des produits sélectionnés pour l'année 2015. En 2014, 69 produits ont connu une hausse de leurs ventes, 9 sont restés stables et 38 produits ont vu leurs ventes baisser.

Par rapport à la liste précédente, un effort a notamment été consenti par toutes les parties pour accentuer la qualité nutritionnelle et proposer des produits locaux dans le Bouclier 2015. La liste compte désormais 107 produits, dont 47 % de produits locaux. Le prix global maximum autorisé de cette liste, toutes taxes comprises, est fixé à 292 €.

La liste des produits sélectionnés et le dossier de présentation sont disponibles sur le [site de la Préfecture](#).

Accès à l'emploi, première inégalité entre les femmes et les hommes à La Réunion

Les inégalités entre les femmes et les hommes pour l'accès à l'emploi sont très fortement marquées : seulement une femme sur deux en âge de travailler possède un emploi contre deux hommes sur trois. Ces inégalités affectent tout particulièrement les moins diplômés, plus nombreux que dans les autres régions. Les femmes sont pourtant désormais plus diplômées que les hommes, et deux fois moins en situation d'illettrisme. La parentalité, plus fréquente et plus précoce à La Réunion, sont des facteurs explicatifs de l'éloignement des femmes du marché du travail et creuse les écarts femmes-hommes.

L'étude est disponible sur le [site de l'Insee](#).

Production fruitière à La Réunion : des exploitations très variées, produisant plus de 40 espèces différentes de fruits

La Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de La Réunion a publié une analyse sur la production fruitière à La Réunion, sur la base du Recensement Agricole 2010. La production locale de fruits, avec plus de 40 espèces différentes, couvre environ 70 % des besoins alimentaires en frais, mais seulement 5 % des besoins pour la transformation. Ces cultures s'étendent sur plus de 2 700 ha, soit 6 % de la surface agricole utile. Les deux tiers du verger sont détenus par des exploitations spécialisées en fruits.

L'étude est disponible sur le [site de l'Agreste Réunion](#).

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème

taux 0,05%

date d'effet 10/09/2014

Taux de la facilité de prêt marginal

0,30%

10/09/2014

Taux de la facilité de dépôt

-0,20%

10/09/2014

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)				
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 27/02/13	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%

* hors prime d'Etat

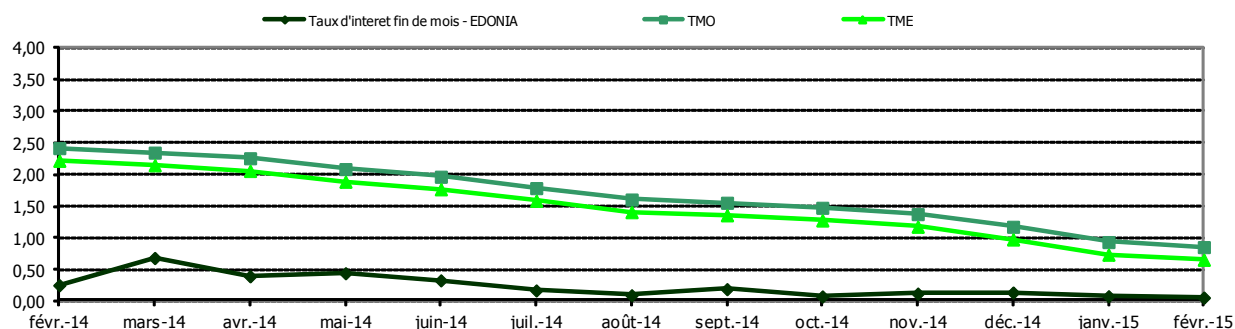
Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1280%	0,1440%	0,0860%	0,0640%	-0,0050%	0,0390%	0,1100%	0,2330%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1,18%	0,98%	0,74%	0,66%	1,38%	1,18%	0,94%	0,86%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} janvier 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,57%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,65%
Prêts à taux variable	4,15%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%
Prêts-relais	4,92%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%
Autres prêts		Découverts en compte	13,27%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,25%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,37%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,21%	Découverts en compte	13,27%

(3) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

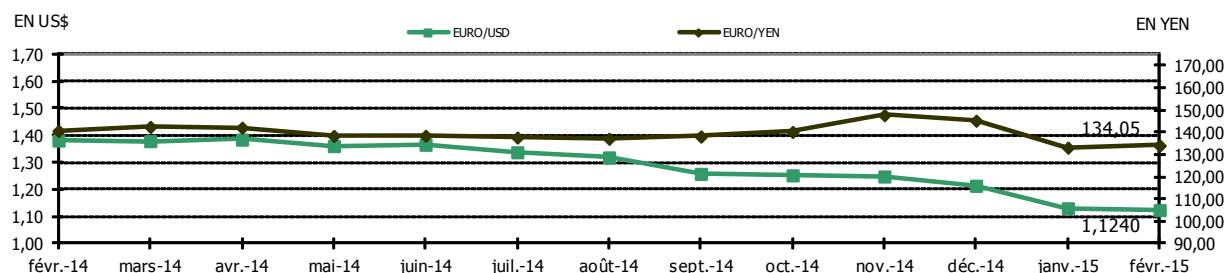
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1240	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0684	EURO/SRD (Surinam)	3,6937
EURO/JPY (Japon)	134,0500	EURO/BWP (Botswana)	10,7939	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0036
EURO/CAD (Canada)	1,3995	EURO/SCR (Seychelles)	15,7417	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,1453
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7278	EURO/MUR (Maurice)	37,7209	EURO/BBB (La Barbade)	2,2386
EURO/SGD (Singapour)	1,5289	EURO/BRL (Brésil)	3,2579	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1022
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,7167	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0428	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3201,5441	EURO/XCD (Dominique)	3,0222	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : T. Beltrand

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer : mars 2015 - Dépôt légal : mars 2015 - ISSN 1240-3857